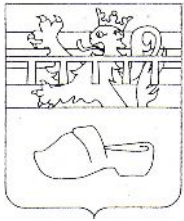


DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME N° 1



COMMUNE
DE
NASSOGNE

Formulaire I A
Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir me délivrer un certificat d'urbanisme n° 1 comprenant, pour le bien sis à cadastré section n° et appartenant à, les informations visées à l'article 1506is, § 1 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

Je joins à la présente un extrait de plan cadastral récent (1).

Date de la demande:

Nom et adresse du demandeur:

Signature du demandeur:

(1) Note relative aux échelles

(a) S'il s'agit d'un bien situé dans une ville ou une agglomération, le plan est établi à l'échelle 1/500' ou 1/1.000e ou 1/2.500e, et indique les immeubles et voiries environnants dans un rayon de 30 mètres.

Par agglomération, on entend tout ensemble d'habitations disposées le long de la voie publique de telle manière que celle-ci prend l'aspect d'une rue.

(b) S'il s'agit d'un bien situé en dehors d'une ville ou d'une agglomération, le plan est établi à l'échelle 1/2.500e ou 1/5.000e ou 1/10.000' et indique les immeubles et voiries environnants dans un rayon de 100 mètres.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les modalités de demande et de délivrance des informations visées à l'article 150, alinéa 1er, 5°, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine et des certificats d'urbanisme